

La voix des foundis

avril 2012, n°79



POUR LES AVAN-
CEMENTS, PRO-
MOTIONS ET
INTEGRATION
PE, CONTACTEZ
LA SECTION AU
0269618978

DES EVOLUTIONS QUI NE SONT QUE DES EN- GAGEMENTS ... PRIS DANS LE CADRE D'UNE CAMPAGNE ELECTORALE !!!

Pendant tout le week-end dernier, la presse nationale a parlé de l'indexation des salaires à Mayotte. Mieux, les principaux candidats aux élections présidentielles soutiennent les revendications des enseignants du premier degré, même ceux qui pendant très longtemps ont été hostiles à l'indexation des salaires.

C'est le candidat SARKOZY qui a ouvert le bal sur Mayotte Hebdo en affirmant qu'il est « *d'accord avec l'indexation des salaires* » et en annonçant qu'elle sera versée aux fonctionnaires de Mayotte en cas de réélection. Cependant, il a précisé que « *l'indexation pour les fonctionnaires de la fonction publique territoriale sera très compliquée pour les collectivités territoriales de Mayotte* » et que « *l'Etat ne pourra pas payer les surrémunérations des agents des collectivités locales et notamment du conseil général* ».

Le candidat HOLLANDE s'est aussi positionné à plusieurs reprises (sur Kwézi TV et sur la place de la République) en faveur de l'indexation des salaires et a affirmé sur Mayotte Première qu'elle sera versée « *à la fin de l'année ou au plus tard en janvier 2013* ».

Sur la question de la scolarisation, le candidat-président estime que « *l'effort de l'Etat à Mayotte a été considérablement renforcé* », a rappelé que « *le gouvernement a décidé de lancer un plan de relance pour accélérer la rénovation de certains groupes scolaires* » et s'est engagé à continuer « *à veiller à ce que les moyens soient au rendez-vous* » pour l'éducation des enfants qui constitue pour lui une « *des priorités absolues* » pour Mayotte.

Sur la place de la République, le candidat HOLLANDE s'est aussi engagé à construire 600 salles de classe durant son mandat, à remettre aux normes les 80% des écoles qui sont dangereuses et à garantir l'égalité en matière statutaire et indemnitaire s'agissant des enseignants.

La détermination des enseignants du premier degré a eu le dessus sur nos camarades de lutte qui ont toujours oeuvré pour qu'il n'y ait pas d'unité sur l'indexation des salaires ou qui ont constamment souhaité le statut quo. De même, le travail de « *lobbying* » du SNUipp Mayotte effectué depuis la rentrée 2011 porte ses fruits puisque les principaux candidats aux élections présidentielles ont dû se prononcer par rapport aux revendications que nous portons.

Toutefois, les enseignants du premier degré sont tous conscients du fait que ces engagements sont pris dans le cadre d'une campagne électorale. Le SNUipp Mayotte sera très vigilant par rapport à une tentative de duperie; dès le lendemain des élections, le prochain Président sera mis devant ses responsabilités et ses engagements.

Postes ECLAIR ... quelques éclaircissements

Ecole Collège Lycée Ambition Innovation Réussite

A la demande expresse du SNUipp, une réunion de travail a été programmée le 03/04/2012 à 15h00 afin de répondre aux nombreuses interrogations des collègues sur les postes ECLAIR.

Le dispositif ECLAIR est une contractualisation entre les équipes pédagogiques concernées et le vice-recteur afin « d'aménager la norme scolaire pour tenir compte de la diversité des publics et de leur besoins spécifiques » par l'innovation, l'expérimentation, l'évaluation pour la réussite des élèves.

Pratiquement, ce qui se passe à Mayotte aujourd'hui :

- Les directeurs concernés sur ces postes doivent participer au mouvement. Ils bénéficieront des 500 points de bonification pour carte scolaire. **Le SNUipp dénonce la brutalité de cette mesure et s'étonne que ce dispositif soit parachuté si tardivement, si rapidement après que l'administration n'ait eu de cesse de dire que Mayotte n'était pas concernée par une politique d'enseignement prioritaire. Cette action envers les directeurs ne s'est jamais déroulée de la sorte en métropole.**
- Les enseignants déjà sur les postes désignés ne sont pas obligés de participer au mouvement. Par contre, ils seront soumis aux contraintes des postes ECLAIR et aux soi-disant avantages **Le SNUipp regrette que les collègues n'aient pas été prévenus plus précisément sur les tenants et les aboutissants de ce dispositif, qu'ils n'aient pas le temps nécessaire à la réflexion.**
- Les collègues dans ces postes devront fournir une somme de travail supplémentaire sous forme de réunions diverses, de méthode de travail, d'investissement dans l'équipe pédagogique. Une prime fixe pour les enseignants s'élèvera à 1156 euros par an.
- Les IEN concernés par le dispositif (Dembéni, Mamoudzou Nord, Tsingoni et Bandraboua) devraient piloter et seraient en charge d'évaluer l'engagement des enseignants, ce qui se traduira par l'obtention de tout ou partie, voire rien, d'une prime modulable qui s'élève à 2400 euros max par an. **Le SNUipp s'élève contre cette prime modulable et demande à ce qu'elle soit versée à tous les collègues du dispositif. Ce modèle permet à l'administration de casser une nouvelle fois le statut de la fonction publique**
- Aucun moyen n'est attribué pour l'instant: cela dépendra des projets qui seront montés. **Le SNUipp demande des postes surnuméraires, des assistants pédagogiques, des moyens matériels et va interpeller le Vice-Recteur sur ces sujets.**
- Ces postes ont fait l'objet d'un appel national sur la BIEP. Des collègues hors Mayotte sont donc susceptibles de venir dans les conditions du décret 1996 (2x2 ans).
- Les ZIL se verront attribués une prime au prorata du temps travaillé dans le dispositif.
- Les contractuels pourront postuler en cas de postes non pourvus par les titulaires sur une période d'un an.

Le SNUipp s'étonne de l'absence de la publication du Décret concernant Mayotte contrairement à tous les autres dispositifs de France.

Le SNUipp s'inquiète d'un tel dispositif, de la rapidité de sa mise en place sans aucun travail commun en amont avec les représentants du personnel. C'est une nouvelle pierre dans le jardin pour une sortie des statuts des fonctionnaires.

Nous rencontrerons à nouveau l'administration afin d'exiger un CT et un CDEN pour traiter de ce sujet. A la CAP, le SNUipp sera vigilant sur les bonifications qui doivent accompagner les carrières des enseignants concernés par le dispositif : passage au grand choix, bonus pour mutation à l'issue de 5 ans.

Des questions et des remarques restent : Comment mettre en place les accompagnements éducatifs ECLAIR (pratiques sportives et artistiques, 2h après les cours, ...) ? Comment adapter les rythmes scolaires (projet ECLAIR) avec la rotation ? Comment ont été choisis les sites ? Cela va-t-il évoluer ? Quels sont les objectifs à court ou à moyen terme du dispositif ECLAIR ? ...